

Belgium-Sambreville: Services related to soil pollution

OJ S 43/2014 01/03/2014

Contract notice

Services

Directive 2004/18/EC

Section I: Contracting authority

I.1. Name and addresses

Official name: Administration communale de Sambreville

Postal address: Grand Place

Town: Sambreville

Postal code: 5060

Country: Belgium

For the attention of: Etienne Auguste (éco-conseiller)

E-mail: augustee@commune.sambreville.be

Telephone: +32 71260267

Fax: +32 71260315

Additional information can be obtained from:

Official name: Administration communale de Sambreville

Postal address: Grand Place

Town: Sambreville

Postal code: 5060

Country: Belgium

For the attention of: Etienne Auguste (Éco-conseiller)

E-mail: augustee@commune.sambreville.be

Telephone: +32 71260267

Fax: +32 71260315

Specifications and additional documents (including documents for competitive dialogue and a dynamic purchasing system) can be obtained from:

Official name: BEP Environnement

Postal address: Avenue Sergent Vrithoff 2

Town: Namur

Postal code: 5000

Country: Belgium

For the attention of: Thomas Grevisse (gestionnaire de projet – BEP environnement)

E-mail: tgr@bep.be

Telephone: +32 81718242

Fax: +32 81718250

Tenders or requests to participate must be submitted: Official name: Administration communale de Sambreville

Postal address: Grand Place

Town: Sambreville

Postal code: 5060

Country: Belgium

For the attention of: Etienne Auguste (Éco-conseiller)

E-mail: augustee@commune.sambreville.be

Telephone: +32 71260267

Fax: +32 71260315

I.2. Type of the contracting authority

Other: Administration communale

I.3. Main activity

Other: Administration communale

I.4. Contract award on behalf of other contracting authorities

Section II: Object of the contract

II.1. Description

II.1.1. Title attributed to the contract by the contracting authority

Marché de services ayant pour objet l'assainissement des anciennes Glaceries d'Auvelais.

II.1.2. Type of contract and place of performance or delivery

Services

Service category No 16: Sewage and refuse disposal services; sanitation and similar services

Main site or place of performance: Rue de la Vacherie - Sambreville.

NUTS code BE352 Arr. Namur

II.1.3. Information about a framework agreement or a dynamic purchasing system

The notice involves a public contract

II.1.4. Information about framework agreement

II.1.5. Short description of the contract or purchase(s)

Le présent marché est un marché de services, ayant pour objet l'assainissement du site des anciennes Glaceries d'Auvelais, conformément au projet d'assainissement réalisé par le bureau d'études Siterem, introduit en date du 21.12.2012 à l'Office Wallon des déchets et référencé 366/1/PA1 à l'Administration ainsi que son document d'approbation daté du 25.11.2013.

Les prestations prévues au présent cahier spécial des charges comprennent principalement :
Phase 1 : avant construction de la caserne et de l'école du feu

- Installation de chantier, clôtures, déboisement, débroussaillage,...
 - l'excavation et évacuation des remblais (déchets de construction) lourdement contaminés en métaux lourds, HAP et phénols et leur évacuation vers un centre de traitement (soit 800 m³). le remblayage des zones excavées
 - le confinement hydraulique des déchets de la lagune afin de limiter l'extension d'une contamination potentielle. Le confinement hydraulique passera par la réalisation de tranchées drainantes disposées en aval du site dans le sens des écoulements.
 - le regroupement et confinement sous les futurs revêtements en durs des matériaux argilo-sableux rouges présents dans l'ancienne lagune. Ces revêtements ne font pas partie du présent marché.
 - le chaulage de certains matériaux destiné à améliorer leur portance.
 - les terrassements et reprofilages pour atteindre les niveaux fond de coffre des futurs aménagements (caserne et école du feu)
 - l'installation d'une station d'épuration destinée au traitement de l'eau souterraine
- Phase 2 : après construction de la caserne et de l'école du feu

- la mise en sécurité des matériaux de remblai noir (merlons/berges) et des zones non imperméabilisées par le dépôt d'une couverture de terres saines de 0,3 m d'épaisseur. Les berges Nord et Sud devront également être recouvertes.
- la gestion des matériaux excavés lors de la pose des impétrants de l'école du feu et de la caserne (gestion sur site ou évacuation en centre de traitement en fonction des teneurs et directives de l'expert agréé).

Phase 3 : (durée indéterminée)

L'assainissement de l'eau souterraine et la maintenance de la station d'épuration.

Toutes les prestations nécessaires à l'installation du chantier, de même que la réalisation des plans font partie des charges d'entreprise.

Les matériaux sont à fournir et à mettre en œuvre par le prestataire.

II.1.6. CPV code(s)

90732000 Services related to soil pollution, 90733900 Groundwater pollution treatment or rehabilitation, 90522000 Services relating to contaminated soil

II.1.7. Information about the Government Procurement Agreement (GPA)

II.1.8. Lots

This contract is divided into lots: no

II.1.9. Information about variants

Variants will be accepted: no

II.2. Scope of the procurement

II.2.1. Total quantity or scope

II.2.2. Information about options

Options: no

II.2.3. Information about renewals

This contract is subject to renewal: no

II.3. Duration of the contract or time limit for completion

Section III: Legal, economic, financial and technical information

III.1. Conditions related to the contract

III.1.1. Deposits and guarantees required

Un cautionnement d'un montant de 5 % du montant initial de l'offre est à constituer par l'adjudicataire selon les modalités prévues à l'article 25 et suivants de l'AR du 14 janvier 2013. Sous peine de sanctions pécuniaires ou de l'application de mesures d'office, l'adjudicataire doit, dans les trente (30) jours calendrier qui suivent le jour de la notification de la lettre de commande, justifier de la constitution dudit cautionnement auprès du pouvoir adjudicateur en produisant l'un des justificatifs visés à l'article 27 de l'AR du 14 janvier 2013.

Ce délai de trente (30) jours est suspendu pendant la période de fermeture de l'entreprise de l'adjudicataire pour les jours de vacances annuelles payées et les jours de repos compensatoire prévu par voie réglementaire ou dans une convention collective de travail obligatoire.

Les documents relatifs au dépôt de cautionnement, signés par le déposant, indiqueront le nom de la personne au profit de laquelle le cautionnement est constitué, ainsi que l'affectation

précise du cautionnement, par l'indication sommaire de l'objet du marché et de la référence du numéro du présent cahier spécial des charges, ainsi que le nom, prénom et adresse complète de l'adjudicataire et éventuellement du tiers qui a effectué le dépôt pour compte, avec la mention bailleur de fonds ou mandataire suivant le cas.

Le cas échéant, en cas de versement à la Caisse des dépôts et consignations :

Service public fédéral finances
Administration de la Trésorerie
Caisse des dépôts et consignations
(23ème direction)
Avenue des Arts 30
1040 Bruxelles
Tél (+32) 25747846
Fax (+32) 22337961
Compte poste financière
679 - 2004099 - 79
IBAN BE58 6792 0040 9979

Le cautionnement est libéré selon les modalités suivantes :

la première partie ou cinquante pour cent (50 %) après la réception provisoire de la phase 1 et phase 2;

la deuxième partie ou cinquante pour cent (50 %) après la réception définitive de l'ensemble du marché, déduction faite, en vertu de l'article 30 de l'AR du 14 janvier 2013, des montants éventuellement dus par le prestataire au pouvoir adjudicateur.

III.1.2. Main financing conditions and payment arrangements and/or reference to the relevant provisions governing them

III.1.3. Legal form to be taken by the group of economic operators to whom the contract is to be awarded

III.1.4. Contract performance conditions

III.2. Conditions for participation

III.2.1. Suitability to pursue the professional activity, including requirements relating to enrolment on professional or trade registers

III.2.2. Economic and financial ability

List and brief description of conditions: Le soumissionnaire doit apporter la preuve de ses capacités économique, financière et technique. Les soumissionnaires qui ne fournissent pas les documents requis ou qui, sur la base des documents fournis, sont considérés comme ne remplissant pas les critères définis ci-dessous seront écartés de la procédure d'attribution.

La capacité économique et financière

En vue d'établir sa capacité financière et économique, tout soumissionnaire fournit:

1) Une déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires relatif aux prestations de nature similaire à celles prévues au présent marché, ainsi que les clients (du secteur public ou privé), réalisées par le soumissionnaire au cours des trois derniers exercices écoulés (suivant modèle fourni en annexe du présent cahier spécial des charges).

Seuil minimum :

Pour que son offre soit qualifiée, le soumissionnaire devra faire état d'un chiffre d'affaires annuel moyen sur les 3 derniers exercices écoulés, en matière de traitement de terres contaminées et d'assainissement de sites, supérieur à 1 million d'euros hors TVA.

En cas de société momentanée, c'est le chiffre d'affaires annuel moyen cumulé des différents

associés, calculé sur les 3 derniers exercices écoulés, en matière de traitement de terres contaminées ou de déchets, qui sera pris en considération.

2) Une déclaration bancaire dont le modèle figure en annexe 3 de l'AR du 15 juillet 2011. Dans le cas d'une société momentanée, chaque associé veillera à présenter les documents mentionnés ci-dessus (déclaration sur CA, déclaration bancaire, documents demandés dans le cadre des causes d'exclusion).

Si pour une raison justifiée, l'entrepreneur n'est pas en mesure de fournir les références demandées, il est admis à prouver sa capacité économique et financière par tout autre document considéré comme approprié par le pouvoir adjudicateur.

Minimum level(s) of standards possibly required: Seuil minimum :

Pour que son offre soit qualifiée, le soumissionnaire devra faire état d'un chiffre d'affaires annuel moyen sur les 3 derniers exercices écoulés, en matière de traitement de terres contaminées et d'assainissement de sites, supérieur à 1 million d'EUR hors TVA.

En cas de société momentanée, c'est le chiffre d'affaires annuel moyen cumulé des différents associés, calculé sur les 3 derniers exercices écoulés, en matière de traitement de terres contaminées ou de déchets, qui sera pris en considération.

III.2.3. Technical and professional ability

List and brief description of conditions:

En vue d'établir sa capacité technique, tout soumissionnaire fournit:

1) Une liste détaillée avec qualification des personnes qui seront chargées du suivi des prestations et du chantier. Le gestionnaire du chantier aura au minimum 5 ans d'expérience dans le domaine d'activités objet du présent marché et sera titulaire d'un diplôme d'ingénieur ou de licencié en sciences;

2) La preuve qu'il a réalisé 5 prestations similaires durant les 3 derniers exercices écoulés.

Cette liste sera appuyée par des certificats de bonne exécution ;

3) Une déclaration mentionnant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le prestataire disposera pour l'exécution des services;

4) Pour pouvoir procéder aux opérations de terrassement prévues au présent cahier spécial des charges, le prestataire ou ses sous-traitants chargés de ces opérations devra être inscrit sur la liste des entrepreneurs agréés dans la catégorie de travaux G, au minimum classe 1.

La preuve de cette agrégation doit être apportée dans le dossier de soumission.

Le soumissionnaire peut, le cas échéant, faire valoir les capacités d'autres entités, quelle que soit la nature juridique des liens existant entre lui-même et ces entités.

Il doit, dans ce cas, prouver au pouvoir adjudicateur que, pour l'exécution du marché, il disposera des moyens nécessaires par la production de l'engagement de ces entités de mettre de tels moyens à sa disposition.

Dans les mêmes conditions, un groupement (dénué de personnalité juridique) de candidats ou de soumissionnaires peut faire valoir les capacités des participants au groupement ou celles d'autres entités.

L'ensemble de ces documents est rédigé impérativement et sous peine de nullité en français ou, pour les documents rédigés dans une autre langue, est accompagné d'une traduction en français, réalisée par un traducteur professionnel.

III.2.4. Information about reserved contracts

III.3. Conditions specific to services contracts

III.3.1. Information about a particular profession

Execution of the service is reserved to a particular profession: no

III.3.2. Information about staff responsible for the performance of the contract

Obligation to indicate the names and professional qualifications of the staff assigned to performing the contract: yes

Section IV: Procedure

IV.1. Type of procedure

IV.1.1. Type of procedure

Open

IV.1.2. Information about the limits on the number of candidates to be invited

IV.1.3. Information about reduction of the number of solutions or tenders during negotiation or dialogue

IV.2. Award criteria

IV.2.1. Award criteria

The most economically advantageous tender in terms of Price is not the only award criterion and all criteria are stated only in the procurement documents

IV.2.2. Information about electronic auction

An electronic auction will be used: no

IV.3. Administrative information

IV.3.1. File reference number attributed by the contracting authority

CSC SAMBREVILLE/ASSAINISSEMENT_GL_AUVELAIS/2014

IV.3.2. Previous publication concerning this procedure

no

IV.3.3. Conditions for obtaining specifications and additional documents or descriptive document

Time limit for receipt of requests for documents or for accessing documents: 9.4.2014 - 14:00
Payable documents: no

IV.3.4. Time limit for receipt of tenders or requests to participate

23.4.2014 - 14:00

IV.3.5. Estimated date of dispatch of invitations to tender or to participate to selected candidates

IV.3.6. Languages in which tenders or requests to participate may be submitted

French.

IV.3.7. Minimum time frame during which the tenderer must maintain the tender

IV.3.8. Conditions for opening of tenders

Date: 23.4.2014 - 14:00

Place:

La séance d'ouverture des offres a lieu à l'Administration communale de Sambreville,
Grand Place à 5060 Sambreville - Salle Ledoux
Il est fait application des articles 90 à 94 de l'Arrêté royal du 15 juillet 2011.

L'offre sera établie 2 exemplaires, dont un original et une copie. Une version informatique de l'offre (offre scannée+ bordereau de remise des prix + fiches techniques,..) accompagnera chacun des exemplaires sur un support de type clé USB.

Les trois manières valables de déposer une offre sont les suivantes :

1. Soit l'envoyer par voie postale.

Les offres expédiées par voie postale seront placées dans deux enveloppes cachetées, selon les modalités ci-après :

A. L'enveloppe extérieure porte l'adresse du Pouvoir adjudicateur, à savoir:

Administration Communale de Sambreville

Grand Place

5060 Sambreville

Cette enveloppe extérieure porte obligatoirement la mention OFFRE .

B. l'enveloppe intérieure contient l'offre dans le nombre d'exemplaires requis et porte la mention suivante:

OFFRE -Appel d'offres : Assainissement du site des anciennes Glaceries d'Auvelais - CSC SAMBREVILLE/ASSAINISSEMENT_GL_AUVELAIS/2014 - Séance d'ouverture des offres du 9.4.2014 .

2. Soit la déposer contre accusé de réception avant la date et l'heure limite de réception, placée dans deux enveloppes comme indiqué ci-dessus, à l'Administration Communale de Sambreville (Grand Place), entre 10:00 et 12:00 et entre 14:00 et 16:00, les jours ouvrables.

3. Soit la remettre à la séance d'ouverture des offres avant que le président de séance ne déclare celle-ci ouverte. En pareil cas, l'offre en deux exemplaires et les documents qui l'accompagnent sont placés dans une seule enveloppe cachetée, portant les mentions reprises au point 1.B. supra.

Les offres doivent être rédigées en langue française.

Section VI: Complementary information

VI.1. Information about recurrence

This is a recurrent procurement: no

VI.2. Information about European Union funds

The procurement is related to a project and/or programme financed by European Union funds: no

VI.3. Additional information

@Ref:01042364/2014002251

Informations sur le(s) cahier(s) des charges/document(s):

Le CSC est envoyé en version électronique sur demande écrite (mail) adressée conjointement à M. Etienne Auguste (augustee@commune.sambreville.be - +32 71260267) et à Monsieur Grevisse (tgr@bep.be - +32 81718242 - +32 473703624)

VI.4. Procedures for review

VI.4.1. Review body

Official name: Conseil d'État

Postal address: Rue de la Science 33

Town: Bruxelles

Postal code: 1040

Country: Belgium

Telephone: +32 22349611

VI.4.2. Review procedure

VI.4.3. Service from which information about the review procedure may be obtained

VI.5. Date of dispatch of this notice

25.2.2014